

Et une légion d'honneur, une, pour Madeleine Dubois, impliquée dans le scandale du Mediator !

écrit par Christine Tasin | 12 janvier 2023



Madeleine Dubois formait avec Jean-Noël Barrot, l'actuel ministre délégué en charge de la Transition numérique et des Télécommunications, un tandem de conseillers départementaux en Haute-Loire en 2015. Photo Progrès/James TAFFOIRIN



Madeleine Dubois formait avec Jean-Noël Barrot, l'actuel ministre délégué en charge de la Transition numérique et des Télécommunications, un tandem de conseillers départementaux en Haute-Loire en 2015. Photo Progrès/James TAFFOIRIN

Le mediator, ça ne vous rappelle rien ?

Petit rappel en quelques extraits d'un long article que nous avons publié en 2015... Mediator et les laboratoires Servier, les grands copains de Macron, avaient été condamnés.

<https://resistancerepublicaine.com/2017/03/09/macron-le-corrompu-favorise-les-labos-servier-responsables-des-2100-deces-dus-au-mediator/>

Et le procès en appel s'ouvre seulement maintenant. Un hasard, que soient récompensés des gens impliqués, justement ?

Mediator, laboratoire condamné, les ministres vont-ils s'en tirer sans être mis en cause ?

Il a fallu 8 ans pour que la justice reconnaisse la responsabilité du laboratoire Servier dans les 2100 décès prévus à long terme dus au Mediator, médicament contre le diabète et l'excès de graisse dans le sang, qui a été largement détourné pour être utilisé comme coupe-faim. Le benfluorex étant le principe actif du Mediator, vous

trouverez ce nom dans l'article ci-dessous à de multiples reprises.

Saisi des demandes d'indemnisations de deux malades de 72 et 67 ans, le tribunal a estimé qu'à la date de la prescription du médicament, en 2003 et 2006, « l'état des connaissances scientifiques ne permettait pas d'ignorer les risques d'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) et de valvulopathies induits par le benfluorex » [son principe actif], et « la seule suspicion de ces risques » obligeait le laboratoire « à en informer les patients et les professionnels de santé », notamment dans la notice d'utilisation.

<http://www.20minutes.fr/societe/1715047-20151022-mediator-justice-reconnait-premiere-fois-responsabilite-servier>

Or, le scandale Mediator a duré trop longtemps pour que les ministres de la santé et leurs collaborateurs de l'agence délivrant les autorisations de mise sur le marché n'aient pas su.

Résumé de l'histoire du Mediator, qui touche tous ceux qui ont occupé des fonctions au Ministère de la santé entre 1997 et 2009, voire ceux qui étaient aux manettes dès 1976.

Ce qui saute aux yeux, c'est le nombre d'alertes qui ont été lancées, notamment par la revue [Prescrire](#) (totalement indépendante des laboratoires, elle...), EN VAIN.

http://www.marianne.net/Mediator-critique-en-1976-des-sa-mise-sur-le-marche_a201386.html

Ce médicament, mis sur le marché en 1975, a été retiré en 1997 aux Etats-Unis ; en 2005 en Italie et en Espagne (la même année, déjà, la revue Prescrire recommandait son retrait en France). Il faudra attendre 2009 pour que cela soit fait.

Pourquoi avoir attendu si longtemps ? Qui a eu intérêt à ce

que les laboratoires continuent à vendre à grande échelle ce poison pour les diabétiques en surpoids et pour ceux qui le prenaient comme coupe-faim ?

[...]

Les autorités françaises étaient donc au courant des dangers encourus par les patients prenant du Mediator :

Tous les Ministres de la santé et les membres de leurs cabinets, toutes les autorités de contrôle des médicaments étaient donc au courant entre 1997 et 2009 et même, sans doute, dès 1976 !

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_ministres_fran%C3%A7ais_de_la_Sant%C3%A9

Il semble que le Mediator ait bénéficié de nombreux soutiens, au fil des années et des changements ministériels, au gouvernement, jusqu'à ce que Xavier Bertrand arrive au Ministère de la santé en 2010 et lance un cri d'alarme.

[...]

Qui, entre 1997 et 2009, savait ?

Les premiers ministres ?

Lionel Jospin du 5 juin 1997 au 7 mai 2002

Jean-Pierre Raffarin du 8 mai 2002 au 31 mai 2005

Dominique de Villepin du 3 juin 2005 au 15 mai 2007

François Fillon du 19 mai 2007 au 16 mai 2012

Les ministres de la santé ?

Kouchner du 5 juin 1997 au 7 mai 2002 sauf entre le 28 juillet 1999 et le 6 février 2001 où il a été remplacé par Dominique Gillot

Jean-François Mattei du 8 mai 2002 au 31 mars 2004

Philippe Douste-Blazy du 1^{er} avril 2004 au 31 mai 2005

Xavier Bertrand : du 3 juin 2005 au 26 mars 2007

Philippe Bas du 26 mars 2007 au 15 mai 2007

Roselyne Bachelot-Narquin du 19 mai 2007 au 14 novembre 2010

Qui était à la tête de l'autorité donnant les autorisations de mise sur le marché ?

En France, c'est l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), devenue l'[Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé\(ANSM\)](#) qui s'en charge.

Or, l'ANSM... dépend du Ministère de la Santé, cet organisme n'est pas indépendant, il obéit donc aux pouvoirs politiques qui peuvent être tentés d'obéir aux lobbies des laboratoires, les dits laboratoires ayant largement financé, du temps où c'était permis, des campagnes électorales... Et pas seulement, les collusions entre ministres et autres politiques et les laboratoires sont effarantes, effrayantes...

<http://www.challenges.fr/entreprise/20130411.CHA8203/politique-s-et-industrie-pharmaceutique-des-liaisons-inavouables-qui-depassent-le-cas-cahuzac.html>

La conclusion de cet article de 2013 nous laisse de belles espérances...

La future loi sur la moralisation de la vie politique devrait permettre de tourner pour de bon la page. Mais ce n'est pas la première fois qu'on légifère sur le sujet, sous la pression de scandales publics. A la suite de l'affaire du [Mediator](#), le Parlement a ainsi voté en décembre 2011,

toutes affaires cessantes, une loi sur les conflits d'intérêts. Seul hic, le texte n'a jamais été appliqué: la loi qui oblige les sociétés à rendre publics tous leurs liens avec les professionnels de santé est inopérante faute de décrets d'application. Au nom de la protection de la vie privée, les firmes ont réussi à faire un intense lobbying pour la bloquer. Il est vrai qu'ils bénéficiaient de quelques appuis. Jusqu'à présent.

Revenons au Mediator dont chacun aura compris, en lisant ce qui précède, que, hélas, l'intérêt financier, en France, a été largement supérieur à l'intérêt du malade.

Extraits de Wikipedia, relatant la saga du Mediator, très clairs :

- 2007 : Servier ne demande pas le renouvellement de l'Autorisation de Mise sur le Marché du Mediator en Italie³⁷.

2007 : L'Autorisation de Mise sur le Marché est renouvelée en France (88 % des ventes mondiales de Mediator) pour le diabète, et supprimée pour l'hypertriglycéridémie. De nouvelles études sont demandées. Le dictionnaire des médicaments Dorosz mentionne le risque de valvulopathie sous Mediator.

Autorisations données par qui ? 3 ministres de la santé en 2007, Xavier Bertrand, Philippe Bas, Roselyne Bachelot

[...]

Et pourtant, en France, personne ne s'émeut, les autorisations sont renouvelées systématiquement...

[...]

C'était Roselyne Bachelot qui était ministre...

[...]

Quid du principe de précaution ? Il va falloir encore plusieurs semaines avant qu'il y ait suspension... (et non interdiction...)

[...]

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Benfluorex>

Il aura fallu 33 ans, oui, vous avez bien lu, 33 ans et des millions de patients intoxiqués au point d'en mourir pour un certain nombre d'entre eux pour que la France, bonne dernière, se résolve à suspendre la vente du Mediator, il faudra encore quelque temps avant qu'il disparaisse totalement...

Cela ne peut pas être le hasard, ni une succession d'incapables parmi les décideurs.

S'il reste de véritables journalistes d'investigation dans notre pays, ils ont du pain sur la planche. Mais peut-être que les plaignants qui ont obtenu la condamnation du laboratoire Servier auront la judicieuse idée d'aller plus loin, afin que les complices de Servier, tout autant responsables, soient identifiés et comparaissent en justice.

Christine Tassin

<https://resistancerepublicaine.com/2015/11/01/mediator-laboratoire-condamne-les-ministres-vont-ils-sen-tirer-sans-etre-mis-en-cause/>

Et donc voici que la presse fait des gorges chaudes du

dernier rebondissement du scandale mediator, comme pour celui du sang contaminé (et des vaxxins Covid, n'est-ce pas), les politiques ont la mémoire courte et récompensent les assassins...

La promotion de Madeleine Dubois, ancienne conseillère départementale de Haute-Loire, au grade d'Officier de la Légion d'honneur fait réagir les parties civiles dans le procès en appel du Mediator qui s'est ouvert ce 9 janvier. L'ex-élue yssingelaise a été directrice de la communication du groupe Servier entre 1997 et 2013.

<https://www.leprogres.fr/politique/2023/01/10/mediator-pour-madeleine-dubois-une-legion-d-honneur-qui-sent-le-soufre>

Et comme les loups ne se font pas de cadeau entre eux, Libé entre dans la danse :

Mediator : comment Madeleine Dubois, lobbyiste de Servier, a-t-elle pu être promue officier de la Légion d'honneur ?

Une lobbyiste des laboratoires Servier vient d'être promue au grade d'officier de la Légion d'honneur. Du côté des parties civiles de l'affaire du Mediator, cette décoration ne passe pas.

Alors que le procès en appel de l'affaire Mediator s'ouvre lundi pour une durée de six mois, la promotion au grade d'officier de la Légion d'Honneur d'une ancienne lobbyiste des laboratoires Servier, le 1er janvier, ne manque pas d'étonner les parties civiles.

Madeleine Dubois, 73 ans aujourd'hui, a déjà été distinguée par la prestigieuse institution. C'était en 2003 ; elle devenait alors chevalier de la Légion d'honneur. A l'époque, des premières alertes concernant le Mediator, antidiabétique utilisé comme coupe-faim, [avaient déjà vu le jour](#), mais les autorités sanitaires n'avaient pas encore recommandé l'arrêt de sa prescription. Depuis, c'est peu de dire que l'eau a

coulé sous les ponts. Le Mediator a été retiré de la vente et un [procès en première instance a abouti à la condamnation](#) (non définitive) du laboratoire pour «tromperie aggravée» et «homicides involontaires». Il a été relaxé partiellement de faits d'escroquerie – raison pour laquelle le parquet de Paris a fait appel. Au total, le nombre de décès imputé au Mediator est estimé entre 1 520 et 2 100.

[...]

Dans un article publié en 2010, au déclenchement de l'affaire du Mediator, Libération [dressait le portrait de cette fidèle du patron emblématique du groupe](#).

Citée à la barre en tant que témoin lors du procès en première instance, Madeleine Dubois avait été interrogée sur les manœuvres du laboratoire pour maintenir sur le marché son médicament entre 2007 et 2009 malgré de multiples alertes.

A l'époque, la commission d'autorisation de mise sur le marché se penche sur la question d'un éventuel retrait. Il est alors question de mails adressés à Jean Marimbert, à l'époque directeur de l'agence du médicament (AFSSAPS, aujourd'hui ANSM), que Madeleine Dubois avait côtoyé au ministère du Travail... où elle officiait pour Jacques Barrot. En 2009, [selon le compte rendu d'audience de Que Choisir](#), elle lui demande ainsi : «Vous suggérez, plutôt que le retrait, une restriction de prescription et une mention des effets indésirables.» Et se justifie devant la présidente du tribunal : «Je ne l'ai pas fait de ma propre initiative, j'ai fait ce qu'on m'a dit de faire, mais je ne me souviens de rien. Je n'aurais pas dû le faire, c'est certain.»

Sur le papier, être entendu comme témoin dans une affaire judiciaire n'empêche en rien d'obtenir, plus tard, une distinction de l'ordre national de la Légion d'honneur. En outre, d'après nos informations, Madeleine Dubois n'est pas citée dans le procès à venir en appel. Pour autant, les

victimes du Mediator sont pour le moins perplexes devant une telle promotion. «Ils ne peuvent pas la comprendre», indique à CheckNews Charles Joseph-Oudin, avocat de parties civiles.

lire la suite ici :

https://www.liberation.fr/checknews/mediator-comment-madeleine-dubois-lobbyiste-de-servier-a-t-elle-pu-etre-promue-officier-la-legion-dhonneur-20230105_HF44MZMULNGDJFGM6PAXNOGRJQ/